CGT FINANCES PUBLIQUES – MONTREUIL CEN 22, 23, 24 juin 2021

en mixte RELEVÉS DE DÉCISIONS

SEANCE 22 juin matin et début après-midi

Objet: revendicatif

Présidence : Axel BOURDEAU / présence : 40

Invité.e.s: UFSE: D DUHAMEL/CFC ALAIN KAC//C MAZAUD (intégrat° BN 1/9/21)

rapport introductif revendicatif en page 9

SEANCE 22 juin *après-midi*

Objet : retour sur le dernier Conseil National Présidence : Laurent BANCON / présence : 41

Invité.e.s: CFC ALAIN KAC / C MAZAUD (intégrat° BN 1/9/21)

Cf pièce jointe sur les ateliers

Après des débats riches et des échanges nombreux, aucune décision n'ayant été prise sur cette 1ère journée de travail, les synthèses n'ont pas été soumises à un vote.

SEANCE 23 juin *matin*

Objet: plate-forme revendicative télé travail

Présidence: Fred SOTTET / présence: 38

Invité.e.s: UFSE: D DUHAMEL/CFC ALAIN KAC/C MAZAUD (intégrat° BN 1/9/21)

La 1ère partie des débats a été sur la nécessité d'introduire la plate-forme avec un chapeau politique explicite sur la position du syndicat concernant le télétravail.

Ci-après le texte adopté :

Le télétravail est une organisation du travail souhaitée par un nombre croissant d'agents (20 % selon le sondage DGFIP)

La CGT FIP est toujours au côté des agents pour défendre leurs droits, leurs conditions de travail et la bonne réalisation de leurs missions, qu'ils soient en situation de présentiel ou de télétravail.

La CGT FIP exige que le recours au télétravail ne se fasse que sur la base du volontariat de l'agent.

Elle rappelle que les missions de la DGFIP sont d'intérêt général, au service de la population et de la société.

A l'inverse de l'instrumentalisation du télétravail faite par la Direction Générale pour accélérer les restructurations, accroître la productivité des agents, réduire leurs espaces de travail et les droits des agents, nos revendications CGT doivent répondre à la fois à la consolidation et au développement de nos missions de service public, à la préservation de nos collectifs de travail et au respect des droits individuels et collectifs de tous les agent·e·s (en présentiel comme en télétravail).

Vote: POUR 34; CONTRE 2; ABST 3; NPPV 0

I. Garantir les droits des télétravailleur·euse·s sous le contrôle de leurs représentant·e·s

- Pas de pratiques intrusives sur le contrôle de l'activité et l'utilisation d'outils de surveillance de l'activité individualisée des salariés.
- A missions identiques, garantir un égal accès au télétravail à tous les agents d'un même service.
- Pas de ciblage de catégorie particulière de personnel ni de mission comme étant spécifiquement concernée par le télétravail et inversement.
- Des outils nécessaires de sécurité informatique pour sécuriser les données du service et personnelles.
- En aucun cas le télétravail ne doit remettre en cause les droits à congés maladie et autorisations d'absence (enfants malades notamment, rdv médicaux spécialistes et soins), ni l'accès à l'action sociale du ministère.
- Un encadrement du dispositif soumis à l'ensemble des instances représentatives du personnel comprenant un

bilan annuel exhaustif du télétravail dans le cadre des CT et CHS/CT : CHS-CT et CTL pour examiner cette nouvelle organisation de travail tant au niveau des implications RH, de l'organisation et des conditions de travail que de la santé sécurité au travail, en associant tous les personnels.

— Possibilité pour le CHSCT et les acteurs de prévention d'accéder au lieu du télétravail, avec l'accord ou sur demande de l'agent-e.

Vote pour le maintien de ce tiret : **POUR 21** ; CONTRE 9 ; ABST 8 ; NPPV 0

- CAPL ou CCP systématique pour étudier l'ensemble des demandes de télétravail (acceptations ou refus).
- Prise en compte des risques professionnels associés à l'exercice du télétravail dans le DUERP.
- Effectivité de la présomption d'imputation au service des accidents de travail.

Vote pour l'item : POUR 29 ; CONTRE 6 ; ABST 3 ; NPPV 0

II. Une information et une formation du collectif de travail

- Un plan de formation spécifique pour les agents et les encadrants
- Nécessité de préserver le collectif de travail et le lien social : maintenir des jours en présentiel, des réunions de travail y compris des réunions mensuelles en présentiel, créer des espaces d'expression directe des agents (à développer).
- Prévoir des mesures et dispositifs de Prévention de la charge de travail :
 - exiger des outils de communication et collaboratifs uniformisés permettant de maintenir les liens des agents du service entre eux et avec leur hiérarchie (développer les outils existant actuellement TCHAP, JITSI),
 - nécessité d'une organisation du travail (horaires, répartition des tâches) qui ne pénalise aucun membre du collectif de travail (télétravailleur-euse ou présentiel).

Vote : adopté à l'unanimité

III. Conception des espaces de travail et de la politique immobilière

- La dotation au choix de tous les télétravailleurs d'une installation fixe au domicile ou d'un PC portable, dont la taille d'écran est au choix du télétravailleur, permettant une navigation fluide sur les espaces métiers DGFIP, ainsi qu'un télephone portable.
- Le maintien des postes de travail fixes sur les bureaux des télétravailleurs et des écrans nécessaires à la réalisation de leurs missions (double-écran pour certains services).
- L'agent a la garantie de maintien de son affectation et de retrouver son poste en présentiel et sa quotité de travail dès qu'il est mis fin au télétravail (art.5-9e alinéa)/ Pas de poste « flottant » flex-office et co-working.

Vote : adopté à l'unanimité

IV. <u>La prise en charge par l'employeur de l'ensemble des coûts liés et frais liés à la mise en œuvre du télétravail, à savoir :</u>

- Mise en place d'une indemnité forfaitaire pour les dépenses incompressibles.
- Prise en charge du loyer, des frais électriques et du chauffage au prorata du temps passé à travailler à domicile (a minima sur une base de 12 m², surface minimum de bureau), suppléments de prime d'assurance, abonnement internet haut débit ou clé 4G, téléphonique.
- La vérification et l'éventuelle mise en conformité des installations électriques.
- L'aménagement du poste de travail, siège ergonomique, etc.
- L'agent ne doit pas subir de réduction unilatérale de la prise en charge de l'abonnement de transport collectif par l'employeur public, (empêcher l'employeur de réduire sa quote-part à l'abonnement).
- Maintien de la dotation en tickets restaurant.

Vote: POUR 34; CONTRE 0; ABST 1; NPPV 0

V. Maintenir un encadrement du temps de travail dans les situations de télétravail

- Le respect des horaires de travail au cours desquels les télétravailleurs sont joignables par leur hiérarchie (indiqués dans le protocole à défaut d'inscription dans le décret d'application ministériel).
- Préserver le droit à indisponibilité pendant le temps de travail.
- Application au télétravail des dispositions légales et conventionnelles relatives à la durée du temps de travail et aux temps de repos quotidien et hebdomadaire.
- Le temps partiel ne doit pas être pénalisé pour l'accès au télétravail/l'accés au télétravail ne doit pas être pénalisé par le temps partiel.
- Mise en œuvre réelle d'un droit à la déconnexion, dans un cadre collectif et passif afin de ne pas faire reposer cette responsabilité sur les épaules des agent·e·s (avec des périodes d'interruption des messageries et des applications professionnelles).

Vote: POUR 24; CONTRE 2; ABST 10; NPPV 0

VI. Droit syndical et Instances représentatives du personnel

- Le droit syndical doit s'exercer à l'identique, que l'agent soit en présentiel ou en télétravail (droit à HMI, à l'information, aux réunions syndicales).
- Possibilité de venir en présentiel avec prise en compte du temps de transport lors d'HMI sur lieu de travail.
- Aucune entrave quant à l'organisation d'hmi en visio, pour un site, plusieurs, départementales ou nationales.
- Les organisations syndicales doivent disposer par l'employeur des moyens et outils pour mener sans entrave l'activité syndicale dans le contexte de télétravail.
- Avoir un observatoire du télétravail en lieu et place d'un comité de suivi.
- Conserver les droits réels à l'information, la formation syndicale, ainsi qu'à l'activité syndicale.

Vote: POUR 16; CONTRE 10; ABST 8; NPPV 0

VII. Prendre en compte les situations particulières :

- Maintenir et développer le dispositif exceptionnel de télétravail à domicile pour des raisons médicales ou sociales graves, au-delà du simple dispositif d'aménagement de poste défini à l'article 26 du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.
- Prise en compte des situations familiales particulières dans l'accès au télétravail.
- Prendre en compte le handicap et porter la question des aidants familiaux qui doivent bénéficier d'un accord de droit à leur demande de télétravail, les jours de télétravail pouvant être flottants.
- Les droits des femmes enceintes (droits antérieurs et postérieurs au congé de maternité) doivent être respectés pour toutes, y compris les télétravailleuses : la base de réflexion est par exemple la réduction du temps de travail d'une heure par jour ou les droits pour allaiter, dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail.

Vote: POUR 22; CONTRE 1; ABST 14; NPPV 0

VIII. Droits des femmes

— Prévoir des mesures de protection des femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales et une prise en charge médico-sociale et psychologique par l'employeur.

Vote: POUR 30; CONTRE 1; ABST 8; NPPV 0

SEANCE 23 juin après-midi

Objet : collectifs CEN / section en difficulté / Orga-Polfi / droits syndicaux

Présidence : Clémence THOMAS / présence : 40

Invité.e.s: CFC ALAIN KAC / C MAZAUD (intégrat° BN 1/9/21)

Sur le point du collectif CEN élections.

Il a été proposé par la CEN, la création d'un collectif national pour organiser les élections professionnelles 2022 .

Les règles de fonctionnement du collectif seront les mêmes que les collectifs qui existent.

Le collectif devra se mettre en marche le plus rapidement possible pour préparer la campagne et gagner les élections de l'année prochaine.

Vote : adopté à l'unanimité

Sur le point du collectif juridique.

Lors d'une CEN précédente a été créé un collectif juridique, des points n'ont pas été abordés.

1- Sécuriser les dépôts des TA au niveau local (référé) afin de sécuriser le syndicat et sa secrétaire générale, toute action intentée par une section devant le Tribunal administratif sera suivie et enregistrée sur le site télérecours par le BN.

Vote : adopté à l'unanimité

2- Dossier personnel.

Afin de défendre au mieux les droits des syndiqués tout dossier d'agent ayant des volontés ou intérêts à être portés devant les tribunaux devra faire l'objet d'une analyse du collectif juridique.

Cette analyse permettra ainsi à l'intéressé et au syndicat et ses représentants de mieux connaître ses droits et possibilités.

Vote : adopté à l'unanimité

Point info sur les sections en difficultés

Un recensement a été fait par les chargés de territoire.

27 sections sur 111 ont été identifiées avec des problématiques.

Le constat est :

Il y a souvent un manque de syndiqués et une équipe militante restreinte dans ces sections.

La situation s'est aggravée pendant la pandémie.

Les conséquences pour les millitant.e.s sont liées par un sentiment de découragement, une difficulté pour militer localement.

Si les résultats ne sont pas à la hauteur, les militants peuvent se décourager.

Il est plus difficile de remonter la pente avec la perte d'adhérents.

Si la CGT disparaît d'une direction, les conséquences sont démultipliées, difficulté pour faire remonter les revendications à la direction et la situation est difficile pour la campagne d'élection professionnelle.

Aide pour les sections :

Il faut surtout maintenir un secrétaire et un trésorier dans les sections.

Mettre en place une formation pour les sections.

Travailler pour améliorer la participation par les militants des différentes taches dans la section.

Il faut inciter pour la mise en place d'un co-secrétariat de section si possible.

Il faut utiliser les outils syndicaux, informatiques etc ...

La visio peut faciliter les contacts avec les adhérents.

Mutualisation des moyens dans les sections et avec le collectif territorial.

Possibilité de faire une liste sympathisant pour diffusion d'information.

Il faut travailler au renouvellement dans toutes les sections pour ne pas avoir des sections en difficultés.

Un site internet est important pour la diffusion d'information .

Le rôle de la CEN est d'animer dans l'ensemble des territoires.

Point info Orga/Polfi

La CEN a examiné la situation qui lui a été présentée par le secteur de l'orga/polfi.

Il est demandé aux sections de collecter les cotisations et de les reverser pour éviter que le syndicat soit en difficulté.

Pour juin 2021, il y a 2073 FNI reversées par les sections, cela est plutôt inquiétant. De plus 80 sections n'ont toujours pas fait de collecte et de reversement dans cogitiel.

Situation des FNI:

Pour l'année 2019, 9526 FNI.

Pour l'année 2020, 8790 FNI.

Droits syndicaux:

Un point a été fait sur la situation des droits syndicaux au niveau des sections par le secteur de l'orga.

Le secteur de l'orga demande aux sections une information concernant le tableau d'adhésions anciennes non validées

Une seule section à la date de la CEN a fait remonter une demande de droits syndicaux complémentaires.

Au vu du peu de remonter de la part des sections, la CEN a décidé de mettre aux votes deux propositions :

1-Traitement des demandes de droits syndicaux complémentaires par le bureau national, jusqu'à hauteur de la clé pour les sections qui feront une demande jusqu'à la CEN du mois de septembre.

Vote : adopté à l'unanimité moins 1 abstention

2- Demander au sections de faire remonter au BN les tableurs des droits syndicaux consommés au plus tard au 30/8 et les tableaux prévisionnels, avec les éventuelles demandes de complément, pour une prise en compte à la prochaine CEN de septembre.

Vote : adopté à l'unanimité moins 1 abstention

SEANCE 24 juin matin

Objet : Comité Social d'Administration et Formation Spécialisée

Présidence : Sylvain BERNARDEAU / présence : 41

Invité.e.s: CFC ALAIN KAC / C MAZAUD (intégrat° BN 1/9/21)

Sujet CSA mis en place après les élections de décembre 2022 au 1er janvier 2023.

Présentation des 4 fiches CSA réalisées par le BN (les 40 pages UFSE ne correspondent pas aux besoins des militants locaux). (cf en pièce jointe)

Fanny en qualité de SG prend en charge le dossier CSA avec Bruno et Didier pour les FS

Elle propose 3 pistes de travil pour ce jeudi 24 juin :

- 1) la déclaration liminaire du BN lors du GT cartographie du juin 21 sert du point de départ pour le travail revendicatif en CEN. point sur la formation spécialisé
- 2) point sur la nouvelle cartographie des CAP
- 3) point sur le 17 février 2021 ordonnances : négociation d accord

Rappel des principales revendications portées dans la déclaration liminaire du GT du 21 juin :

- revendication CAP sur 2 niveaux. Pb CAPL ou CAPN / I un ou I autre pour la DG et non les 2 car non scission des lieux (sylvain regarde en droit administratif avec un appel au pole juridique)
- revendicatif sur un calendrier (pb de la crise sanitaire)
- revendicatif sur le CHS en formation spécialisée FS maintien de toutes les compétences

il y aurait une FS aux douanes mais pas à la dgfip (maintien d'un FS ministerielle CHSM et non en réseau) sur le GT le sentiment GT que la nouvelle DRH a fait un 1^{er} tour des table pour prendre le pouls des OS. Elle a mis en place le CSA à la SNCF; elle a déclaré qu'il ne fallait pas minimiser le travail de mise en place.

Il est enfin souhaitable que sujet des CSA soit porté en débat dans les territoires.

1^{er} CSA et FS (Formation spécialisée)

de nombreux questionnements et informations ont été échangés au cours du débat :

- * Avec le nouveau CSA, on ne nommera plus les titulaires du FS comme avant dans les CHSCT (titulaires CSA et FS). On nommera seulement les suppléants. Cela demandera une plus grande implication militante en temps syndicale. Il faudra penser à nommer des experts
- * Les suppléants n'auraient pas de droit de discussion en FS. Seuls les titulaires CSA peuvent parler en FS, cela ressemble à une professionnalisation des représentants syndicaux (idem cap)
- * 1^{er} étape cartographie, pour les DOMTOM inférieur à 200 agents le SG et DG (éloignement + risques spécifiques), on pense avoir une évolution positive pour creation de CSA et FS. Pour les départements de métropole de 200 agents, la DGFIP est fermée alors que le SG serait ouvert.
- * alerte sur le nombre de réunion minimum CSA 2 fois par an et FS 1 fois par an seulement
- * la compétence actuelle du CHS sur le temps de travail est retirée.

- * FS de site : risque professionnelle particulier ET plusieurs services dans le même site (problème du ET) conditions cumulatives ou pas pour création FS. formation de site concernerait que l'implantation immobilière et la formation spécialisée de service liées aux risques spécifiques exemple avec l'informatique.
- * pas de règlement intérieur du CSA et du FS encore à l'étude au niveau ministériel ou directionnel
- * Que restent ils des attributions des anciens CTL + CHSCT ? Y aura t il des réunions autonomes des FS sans convocation CSA ? Le budget CHSCT sera t il sanctuarise en FS ? Le champ de compétence ministérielle ou directionnel : pas plus d'info que la fiche 1
- * comparaison au privé avec le CSE : baisse du nombre de syndiqués militants. Le but est de privé les OS de droits.(fin des expertises très contraignantes contre les patrons).
- * demande rajout accès au délit d'entrave dans la déclaration liminaire,
- * demander de droits syndicaux égales au CHSCT. faire attention droits syndicaux CHSCT le double au CTL + secrétaire
- *quelle formation du CSA: exemple plateforme d'appel. Fin des Centre info Service (existence d'un CTL et CHSCT) maintenant problèmes RH des agents en direction départementales mais problèmes organisation du travail vu par la nouvelle direction nationale, ce n est pas de notre compétence dixit le local. Demande CSA spécialisé pour les plateformes d'appel ou CSA directionnel. Problème relations paris / province/

Synthèse

- Ajout à la déclaration liminaire du 21 juin, revendicatif délit d'entrave, revendication de la création FS de service en DISI ou centre d appel (bien faire la différence entre FS de site et de services), revendicatif avec la démétropolisation sur les compétences géographiques des CSA avec les compétences partagées RH /orga comme au SDNC par exemple.
- Comme cela va être une restructuration du dialogue social sur plusieurs années, proposition d'un point régulier en CEN sur le CSA.
- Quelles informations pour les sections, élus en CHS et en CTL ? Proposition de l'organisation en collectif régionaux sur CSA et/ou journées sections. A définir au 4e trimestre suivant calendrier vu en région et CEN

Fanny: information sur la tribune des élus, Envoyée mardi aux députés et sénateurs. 13 signatures. satisfaction

SEANCE 24 juin après-midi

Objet : Direct° fédérale / UFSE / préparat° du conseil national du syndicat

Présidence : Zahia A / présence : 40

Invité.e.s: CFC A KAC / C MAZAUD (intégrat° BN 1/9/21)

point 2 cartograhie des CAPL

Présentation en soulevant le probleme revendicatif ministérielle (maintien des capl au lieu des capn) qui n'est pas la même chose que la (CGT FP scinde capl capn) les directions ministères et dgfip veulent le maintien des capn (fin des capl), réfléchir à inclure les capistes dans liste CSA (faire des listes mixtes).

La CGT a mis en avant le problème des refus de teletravail, recours en évaluation avec rifseep.

Explosion des recours (pb de défendre à 16 tous les dossiers en national)

les élus CAPL vont ils devenir des permanents syndicaux. Comment construire les listes ?

Faire prendre consciences du rôle de l élu aux militants

Seule la CGT est intervenue dans l'intérêt des personnels (

La CGT demande que l'instruction des dossiers locaux soit en ASA 15. c'est une bataille des nouveaux droits.

vote générale sur le revendicatif CSA sur la base de la déclaration liminaire du gt du 21 juin (mais la CEN pourra faire remonter par email pour ajout)

Vote: POUR 36; CONTRE 0; ABST 2; NPPV 0

Les élus en CEN et les camarades des sections peuvent faire remonter d'autres choses qui pourraient être portées lors des prochains GT. Fanny indique qu'un point fréquent sera fait selon l'avancée des GT, il reste beaucoup des sujets à voir.

Sujet : ordonnance du 17/02/2021 : Accords et négociations

Cette ordonnance prévoit que les organisations syndicales représentatives de fonctionnaires ont qualité au niveau national ou local pour conclure et signer des accords portants sur certains domaines (au nombre de 14 et par exemple le télétravail ou la prestation sociale complémentaire rentrent dans le champ).

Fanny fait remarquer que très peu d'information sur cette ordonnance n'a été produite par la fédération des finances ou l'UFSE. Une demande de réunion sur ce sujet a été demandée à l'UFSE qui est d'accord mais n'a pas encore donné de date.

Cette ordonnance pourrait présenter des dangers mais peut-être aussi présenter des leviers que l'on n'avait pas avant. Il est encore nécessaire d'analyser ce document pour en mesurer toutes les conséquences.

Sujets : date des congrès à venir

Congrès de la Fédération des finances : du 11 au 15 octobre 2021

Congrès de l'UFSE : du 15 au 19 novembre 2021 Congrès de l'UGICT : du 23 au 26 novembre 2021

Point divers:

Evocation de la décision de l'Enfip de faire venir 2 jours en présentiel les stagiaires les 16 et 17 juillet (et parmi eux des collègues affectés dans les DOM, des personnes fragiles, des parents isolés et pour beaucoup de collègues des problèmes de transports, d'hébergement). Au motif de créer du lien entre les stagiaires, l'Enfip va pouvoir diffuser la propagande DGFIP tel que le NRP...

Les camarades qui suivent les écoles ont rédigé un tract mis en ligne sue le site.

CEN 22, 23, 24 juin 2021							
		22 MAT	22 APM	23 MAT	23 APM	24 MAT	24 APM
	Présidence <i>⇒</i>		Axel	Fred 84	Clémence	Sylvain 13	Zahia
ABDEDDAIM	ZAHIA	Р	Р	Р	Р	P	Р
ARTEAUD	MARIELLE	Р	Р	Р	Р	Р	Р
AUTHIER	DANIEL	1	/	Р	/	Р	1
BALDO	PASCALE	Р	P	Р	P	Р	Р
BANCON	LAURENT	Р	Р	Р	Р	Р	Р
BAUDET	GILLES	Р	Р	Р	Р	Р	Р
BERNARDEAU	SYLVAIN	Р	Р	Р	Р	Р	Р
BIDAUX	EMMANUELLE	P	Р	P	P	Р	P
BOREL	MARIE-PIERRE	P	Р	P	P	Р	P
BOURDEAU	AXEL	P	Р	P	P	P	1
CARPENTIER	SYLVAIN	P	/	1	P	1	P
CASALTA	PAUL	1	/	P	P	P	P
CHABROULET	ERIC	P	P	P	P	P	P
CINQ	VERONIQUE	P	P	P	P	Р	P
CRASTE	PHILIPPE	1	P	P	P	Р	P
DAIREAUX	MONIQUE	P	P	1	<u>'</u>		<u>'</u>
DAMPENON	FABIEN	P	P	P	P	P	P
DE COSTER	FANNY	P	P	P	P	P	P
DEVAUX	ALAIN	P	P	P	P	' P	P
FAURE	CYRIL	Р	P		P	P	P
FUSIL	PASCAL	P	P	P	P	P	P
GARCIA	BENOIT	<i>I</i>	<u> </u>	<u> </u>	F /	<u> Р</u>	P
GORY	PHILIPPE	P	P	P	P P	<u>Р</u>	P
GUERRA	HELENE	P		/	P	<u> Р</u>	P
GUSTAVE	CHARLES-HENRY	<i>I</i>		/	F /		/
HOUDRIL	BERTRAND	P	P	/		/	1
LAPLAGNE	DIDIER	P	P	P	P	- <i>1</i> Р	P
LASNE	OLIVIER	P	P	P	P	<u>Р</u>	P
LOUGNON	MARIE-CLAUDE	P	P	P	P	<u>Р</u>	P
MARTINE		P	P	P	P	<u>Р</u>	P
MONZIOLS	CATHERINE BRUNO	P	P	P	P	<u>Р</u>	P
		P	P	P	P	P	P
OUDIT	YOHAN	P	_ '	'	<u>'</u>	<u>Р</u>	P
PASCALIDES	VERONIQUE	P /	P ,	Р	P	Р,	P
PORCEDDA	XAVIER	/ D	<u> </u>	/ D	/	/ 	P
RABILLARD	MICHEL	P	P	Р	/ D	<u>Р</u> Р	
RISACHER	AGNES	P	P	Р	P		Р
SARRABAYROUSE	PATRICK	P	P	Р	P	P /	Р
SCALBERT	FRED	P	P ,	/	P	/	P ,
SCARPONI	YOLANDE	/	<u>/</u>	/	/ P	/ 	/
SERVEL	JEAN-MARC	Р	P	P	P	P	Р
SOTTET	FRED	Р	Р	Р	Р	P	Р
STEPHAN	JACQUES	Р	Р	Р	Р	P	Р
THIRION	NICOLAS	P	P	P	P	P	P
THOMAS	CLEMENCE	Р	P	Р	Р	P	/
VILLOIS	OLIVIER	Р	Р	Р	Р	P	Р
VIRGILI	REMI	Р	Р	Р	Р	P	Р
WEBER	SEBASTIEN	Р	P	Р	Р	P	Р
ZERAR	SAID	P 11	P 10	P 11	45 sur 48	P 42 sur 48	P 42 sur 48

Rapport introductif CEN

International

Impôt minimum

Ce samedi 5 juin 2021, les ministres des Finances du G7 ont annoncé un accord historique pour réformer la fiscalité internationale. Il repose sur deux piliers :

- une taxation des géants du numérique et des multinationales surprofitables. L'objectif de cette mesure est de réallouer les surprofits des multinationales les plus rentables en fonction des pays où elles créent de la valeur et non plus seulement là où elles sont juridiquementimplantées
- un impôt mondial des sociétés avec une taxation minimum sur les sociétés d'au moins 15 %. Les grandes entreprises implantées en France et qui délocalisent leurs profits dans des pays où elles paient moins d'impôt paieront la différence à la France. Des milliers d'entreprises sont concernées au niveau mondial et le gain pour la France se compte en milliards d'euros de recettes fiscales en plus.

Si cela est de fait une avancée dans la lutte contre l'optimisation fiscale, les délocalisations, etc. la problématique réside encore sur le fait qu'aucun accord ni débat ne concerne la base imposable, qui servira donc toujours de variable et pourra maintenir, de manière plus subtile, des paradis fiscaux pour les entreprises.

Vaccins 1 milliard de doses

Selon les spécialistes, la covid-19 ne pourra être véritablement vaincue que lorsqu'une grande partie de la population mondiale sera vaccinée.

Les scientifiques sont formels : les inégalités vaccinales sont dangereuses, nous devons vacciner l'ensemble de la planète dans les douze prochains mois pour vaincre la pandémie de Covid-19 car ce virus ne connaît aucune frontière. En <u>laissant des régions entières faiblement vaccinées, nous laissons le virus se propager</u>, favorisant l'émergence de nouveaux variants potentiellement résistants aux vaccins actuels.

Si les populations des pays du G7 seront pleinement vaccinées d'ici à la fin de l'année, au rythme actuel, les pays pauvres devront attendre soixante ans pour que l'ensemble de leur population le soit. Les vaccins anti-Covid sont en train de devenir le nouveau symbole brûlant des inégalités mondiales. Moins de 1 % de la population africaine pleinement vaccinée et des profits considérables pour les firmes pharmaceutiques accrochées à leurs brevets et faisant monter les prix.

Au regard de cette situation, l'annonce qui s'est voulue symbolique du milliard de doses donné par les pays du G7 aux pays les plus pauvres semble dérisoire... La G7 restera donc au niveau du symbole, mettant en danger les populations et se faisant le promoteur des groupes pharmaceutiques au lieu de porter la levée des brevets des vaccins...

National

<u>Féminicides</u>

Au 15 juin, 55 femmes sont mortes tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint. La violence ne cesse de monter des crans. Aujourd'hui en France des femmes sont tuées aux yeux de toutes et tous, dans la rue en pleine journée...

Nous le savons, en période de crise les femmes en sont toujours les premières victimes en termes de violences, de recul des droits sociaux, etc.

Le gouvernement porte de lourdes responsabilités puisque les criminels, aujourd'hui, s'autorisent ces violences et ces féminicides dans l'espace public, il est responsable quand le ministre prompt à se déplacer au moindre forcené dans la nature, ne daigne même pas dire 2 mots sur ces actes ignobles, il est responsable quand il diminue les subventions aux associations d'aides aux violences conjugales, etc.

Lutte contre le racisme

Nous le percevons, la société est sous tension et cette tension est attisée de toute part. Le monde du travail n'est pas en marge de cette société, les difficultés, tensions, intolérances ne s'arrêtent donc pas à la porte des entreprises ou des établissements publics et investissent nos collectifs de travail.

En tant que syndiqué.es à la CGT, nous nous devons de combattre toutes les idées synonymes de haine, d'exclusion et d'intolérance. Car c'est bien au travail que se construit la cohésion sociale. Alors combattre ces idées, combattre l'individualisme, l'intolérance, le racisme et toutes les discriminations est bien un enjeu syndical, un enjeu pour chaque adhérant de la CGT.

C'est dans ce cadre que la CGT a pris toute sa part dans les nombreuses manifestations contre le racisme et les

idées d'extrême droite du 12 juin dernier. Le prochain Mag du syndicat consacre un dossier sur ces luttes à mener.

Grève interpro

Ce jour la grève interpro : au-delà de l'urgence, au vu des attaques, de se mobiliser, et au-delà de la nécessité de le faire en convergeant les luttes, ces journées interprofessionnelles ou encore fonction publique souffrent concrètement d'un manque crucial de temps de préparation pour les militants et accessoirement d'un niveau de préparation trop faible.

A comparer avec la dernière journée du 10 mai, prévue plusieurs mois à l'avance et dans une stratégie plus globale et longue, dans cette période en plus si particulière, qui avait fait l'objet de nombreuses publications, tracts, plateforme revendicative, de HMI nationales et locales, de tournées de services, etc. Et 15 % des agents s'étaient mis en grève...

Nous ne sommes pas dans la situation où la mobilisation serait spontanée, elle se construit, c'est un long travail de conviction, tant sur les revendications que sur la nécessité du mode d'action qu'est la grève.

Les mots d'ordre trop rapprochés de la date de mobilisation et le peu de matériel, d'initiatives pour l'impulser, ajoutés à la crise sanitaire encore présente, aboutissent toujours au même constat, même si elles permettent une certaine visibilité : ces actions sont des actions militantes, sans les agents...

Fonction Publique

Les accords de méthodes PSC - TT

L'accord de méthode a été signé par les OS et par la CGT sur la négociation Protection sociale complémentaire. Suite au conseil national, le mandat du syndicat a été porté à la CE de l'UFSE, mais, en toute transparence, notre position est ultra minoritaire, voire carrément isolée. Notre position a énormément surpris les membres de la CE de l'UFSE.

Sur le télétravail, la négociation est en cours, pour le télétravail hors crise.

Au nom du syndicat certaines revendications ont de la même manière été portés à la CE de l'UFSE. Mais Dominique, qui participe à nos débats et pilote la négociation pour la CGT, pourra faire un point sur ce sujet. Concernant la prise en charge des frais de télétravail, les 10 euros par mois proposés sont une provocation et démontrent un mépris caractérisé. Cette somme est encore plus provocatrice que de ne rien proposer du tout !! Les agents ne doivent pas dépenser de l'argent pour travailler, c'est bien cela qui est revendiqué !!

Action du 15 juin

Si cette journée d'action était légitime et a pu être visibles dans les territoires, sa préparation n'a pas permis d'en faire une journée à la hauteur des revendications à porter.

Loi transformation de la fonction publique et ordonnance négociation collective

GT cartographie des instances et ordonnance négociation collective : débat dédié durant cette CEN.

Finances

Action sociale

EPAF

Alex, présent pour la Fédé, interviendra probablement sur ces sujets.

DGFiP

Les réformes continuent : NRP, déclinaison loi de transformation de la Fonction publique.

Les échanges avec les élus continuent et sont en lien avec l'intersyndicale.

Intersyndicale : tribune, assises, tract rému du 15 juin, courrier au DG pour demande de concertation sur la plateforme

Retour au travail / TT etc Visio DG

Boycott du CTR
